

Canada - Europe  
Parliamentary Association



Association parlementaire  
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne  
de la réunion du Comité permanent des parlementaires de la  
région de l'Arctique**

**Association parlementaire Canada-Europe**

**Östersund, Suède  
6 novembre 2008**

## Rapport

L'honorable Lorna Milne, sénateur, a dirigé une délégation canadienne de deux membres à la réunion tenue par le Comité des parlementaires de la région de l'Arctique (le Comité permanent) à Östersund, en Suède, le 6 novembre 2008. Le second membre de la délégation était M. Massimo Pacetti. M. Tim Williams, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, accompagnait la délégation à titre de conseiller.

La Conférence des parlementaires de la région arctique est un organisme parlementaire réunissant les délégations nommées par les parlements nationaux des États de l'Arctique (le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède, les États-Unis d'Amérique) et le Parlement européen. En font également partie des délégués permanents représentant les peuples autochtones, auxquels s'ajoutent des observateurs. La Conférence se réunit tous les deux ans. Sa huitième session a eu lieu à Fairbanks, en Alaska (États-Unis), du 12 au 14 août 2008<sup>1</sup>.

Entre les conférences, la coopération entre les parlementaires de la région arctique est assurée par le Comité permanent, dont les activités ont commencé en 1994. La Conférence et le Comité permanent prennent des initiatives pour promouvoir la coopération dans la région arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour l'examen des questions se rapportant aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur<sup>2</sup>.

### SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

Le Comité a été informé que les recommandations concernant les réseaux durables d'observation de l'Arctique n'avaient pas été finalisées. Le point 3 de l'ordre du jour (Rapport sur le développement de l'API – Projet relatif aux réseaux durables d'observation de l'Arctique) a donc été supprimé. De plus, le délégué de la Fédération de Russie n'ayant pas pu, pour cause de maladie, prendre la parole au sujet du point 5, relatif à la nouvelle politique de la Fédération de Russie dans l'Arctique, ce point a également été supprimé.

### SUIVI DE LA CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE TENUE À FAIRBANKS DU 12 AU 14 AOÛT 2008

Après l'adoption de l'ordre du jour (dans sa forme modifiée) et du projet de procès-verbal de la réunion du Comité permanent tenue lors de la huitième Conférence des parlementaires de la région arctique, le Comité permanent a discuté du succès de la rencontre et des moyens à envisager pour entreprendre la mise en œuvre de la déclaration de la Conférence.

Une déléguée de la Suède dit qu'elle a eu l'impression que moins de parlementaires ont participé à la Conférence de Fairbanks qu'à la précédente (Kiruna, Suède, 2006). Elle a en outre exprimé sa déception du fait que la déclaration de la Conférence ne renfermait

---

<sup>1</sup> On trouvera le rapport de la conférence à <http://www.arcticparl.org/annoncements.aspx?id=3319>.

<sup>2</sup> Conférence des parlementaires de la région arctique, <http://www.arcticparl.org/>, site consulté le 6 décembre 2007.

pas suffisamment de propositions concrètes permettant aux parlementaires d'agir au sein de leurs assemblées respectives.

La présidente (Norvège) note que la préparation d'une délégation est importante. En Norvège, dans le cadre de la préparation des membres de la délégation, ceux-ci ont été encouragés à participer afin que chacun décide des aspects qui l'intéressent le plus dans la conférence. Elle demande au Comité permanent de réfléchir à la meilleure façon de mettre en œuvre la déclaration de Fairbanks avant sa prochaine réunion, au cours de laquelle il devra discuter des moyens d'aller de l'avant.

Différents membres du Comité permanent soulignent qu'il est essentiel que les membres fassent la promotion de la déclaration dans leurs parlements respectifs et auprès des ministres compétents de leur gouvernement.

## **ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DANS LA RÉGION ARCTIQUE**

M. Peter Sköld, professeur au Centre de recherche saami<sup>3</sup> de l'Université Umeå, parle de l'évolution démographique des populations de l'Arctique, et notamment des populations saamies de Suède.

Avant d'aborder les méthodologies et les résultats de la recherche démographique, M. Sköld commence par situer cette recherche dans le contexte de l'Année polaire internationale<sup>4</sup> (API). Dans le passé, les recherches les plus importantes effectuées dans l'Arctique avaient été centrées sur les sciences naturelles. L'API a cependant une très forte dimension humaine. M. Sköld note que les facteurs démographiques sont maintenant liés à d'autres aspects sociaux. Pour lui, c'est une chose d'être vivant et une tout autre chose d'être vivant et en bonne santé.

L'Université Umeå possède la base de données démographiques la plus importante d'Europe, dont l'origine remonte à 1749, année au cours de laquelle le clergé avait reçu l'ordre de transmettre des renseignements sur 2500 paroisses, y compris l'âge, le sexe et la profession des paroissiens ainsi que les causes de décès. Les registres des églises contiennent également des renseignements sur la vaccination.

Jusqu'en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, les registres indiquaient également l'ethnie. Dans le contexte de la Suède, une base de données sur la population autochtone saamie a été établie et permet de faire une analyse des individus, de la naissance à la mort, sur une période de plus de 200 ans. L'analyse est cependant limitée par le fait que la population saamie était très mobile. Des renseignements

---

<sup>3</sup> Le Conseil Saami a adopté la graphie « saami » sur son site Web anglais (<http://www.saamicouncil.net/?deptid=1116>) que nous avons consulté le 9 décembre 2008. En Suède, on utilise plus couramment la graphie « sami ».

<sup>4</sup> Voir International Polar Year, « About IPY », <http://www.ipy.org/index.php?ipy/about/> (site consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2008) : L'Année polaire internationale est organisée par le Conseil international pour la science et l'Organisation météorologique mondiale. Elle s'inscrit dans une tradition qui a commencé en 1882-1883 et s'est poursuivie en 1932-1933, puis en 1957-1958. Pour assurer une couverture égale et complète de l'Arctique et de l'Antarctique, l'API comprend deux cycles annuels allant de mars 2007 à mars 2009 et prévoyant la mise en œuvre de plus de 200 projets et la participation de milliers de scientifiques de plus de 60 pays à l'examen d'une vaste gamme de sujets de recherche de nature physique, biologique et sociale. Le Canada est l'un des principaux pays participants, le gouvernement fédéral s'étant engagé à verser une contribution de 150 millions de dollars à l'API.

provenant d'autres pays ayant une population saamie (Norvège, Finlande, Russie) sont donc nécessaires pour avoir une image complète de la situation.

M. Sköld aborde quelques résultats de l'analyse des données de mortalité et de maladie de la population saamie. Dans le passé, les taux de mortalité étaient de deux à quatre fois supérieurs à ceux du reste de la Suède, mais aujourd'hui, ils sont pratiquement les mêmes. La mortalité néonatale était particulièrement

élevée, mais les changements survenus dans les habitudes liées à l'allaitement maternel, l'accès aux soins de santé et des climats moins rigoureux ont réduit les taux de mortalité infantile. Les maladies sont également mieux contrôlées. Les Saamis continuent à avoir des taux élevés d'accidents mortels, mais les décès, dans ce cas, sont plus souvent dus à des véhicules qu'au gel et au froid.

Au sujet des maladies, M. Sköld note que les taux de variole en Suède étaient en gros les mêmes que dans le reste du monde, la maladie ayant fait quelque 300 000 victimes dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, même si les Saamis ont été exposés à la variole, leurs taux de mortalité ont été inférieurs, probablement à cause de certains aspects de leur culture. Tenant les symptômes de la variole pour des manifestations d'esprits maléfiques, les Saamis réagissaient en restant à l'écart des régions atteintes pendant des années. Dans ce cas, leur mobilité leur a donné un avantage certain sur les populations plus sédentaires.

Les participants discutent de l'analyse démographique présentée dans le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique<sup>5</sup>. Voici quelques faits saillants de la discussion :

---

<sup>5</sup> Dmitry Bogoyavlensky et Andy Siggner, « Arctic Demography », dans *Arctic Human Development Report [AHDR]*, Conseil de l'Arctique, 2004, [http://www.svs.is/AHDR/AHDR%20chapters/English%20version/AHDR\\_chp%202.pdf](http://www.svs.is/AHDR/AHDR%20chapters/English%20version/AHDR_chp%202.pdf) (site consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2008).

- L'Arctique compte 4 millions d'habitants, dont près de la moitié vivent dans la Fédération de Russie<sup>6</sup>.
- Dans l'ensemble, les populations arctiques se caractérisent par une fécondité décroissante et un taux élevé de mortalité.
- Le taux de décès découlant de causes non naturelles (suicide et meurtre, par exemple) est élevé.
- Les migrations ont entraîné une perte nette de population.
- Les aspects démographiques de la région de l'Arctique sont complexes, chaque région ayant des caractéristiques distinctes.
- Les données existantes sont souvent insuffisantes. D'autres recherches sont nécessaires pour améliorer la situation.

L'étude des caractéristiques démographiques des populations saamies est difficile parce qu'il n'est pas aisé de déterminer qui est vraiment saami. L'auto-identification a cessé après la Seconde Guerre mondiale. Les estimations varient donc considérablement. On compte 8 000 électeurs saamis inscrits, mais ce chiffre est certainement inférieur à la réalité, que d'autres estimations situent entre 20 000 et 50 000.

Il est important d'entreprendre d'autres recherches. Les résultats permettraient de mieux répondre aux besoins scientifiques autochtones, nationaux et internationaux (de nature historique et médicale, par exemple) et d'améliorer les connaissances en général. Une coopération internationale en recherche est nécessaire dans le contexte circumpolaire. On note qu'un recensement arctique permettrait de mieux définir le profil et la structure des peuples de l'Arctique.

### Discussion

Une discussion animée s'engage sur les liens qui existent entre la démographie et les autres questions sociales mentionnées par M. Sköld dans son exposé.

Après avoir souligné qu'il est important de faciliter l'accès aux données historiques tirées des recensements, madame le sénateur Milne, chef de la délégation canadienne, mentionne quelques-uns des problèmes sociaux liés à la démographie qui se posent dans le Nord canadien. La situation démographique des Autochtones du nord du Canada est très différente de celle qui règne dans la plus grande partie du reste de l'Arctique, d'après l'exposé de M. Sköld : les taux de fécondité sont très élevés, ce qui a

---

<sup>6</sup> D'après la définition du Rapport sur le développement humain dans l'Arctique (AHDR), l'Arctique comprend tout l'Alaska, la partie du Canada située au nord du 60° parallèle, de même que le nord du Québec et le Labrador, tout le Groenland, les îles Féroé et l'Islande, ainsi que les régions les plus septentrionales de la Norvège, de la Suède et de la Finlande. La situation de la Russie est difficile à expliquer en termes simples. Les parties arctiques du territoire russe comprennent l'oblast de Mourmansk, les districts autonomes de Nénétsie, d'la malo-Nénétsie, de Taimyr et de Tchoukotka, la ville de Vorkuta dans la République des Komis, Norilsk et Igarka dans le Kraï de Krasnoïarsk et les secteurs de la République de Sakha dont les frontières sont les plus proches du cercle arctique (Oran R. Young et Niels Einarsson, « Introduction », *AHDR*, 2004).

donné lieu à une population très jeune. Dans cette population, les taux de suicide sont affreusement élevés. Dans la période néonatale, les mères recevaient des conseils contradictoires au sujet de l'allaitement parce que, d'une part, le lait maternel est maintenant contaminé par des polluants industriels et que, de l'autre, l'allaitement a des avantages bien établis. On demande à M. Sköld s'il existe des études pouvant donner des éclaircissements à ce sujet. Le sénateur Milne conclut en disant que l'organisation d'un recensement dans l'Arctique permettrait de recueillir de précieux renseignements, mais qu'il y aurait des difficultés à surmonter, notamment en ce qui concerne la définition de l'Arctique.

Dans sa réponse, M. Sköld reconnaît le dilemme que doivent affronter les mères. À son avis, le problème ne fera que s'aggraver à mesure que l'exploitation des ressources accroîtra les niveaux de pollution. La jeunesse de la population canadienne de l'Arctique la distingue de celle des autres pays, surtout que le désir des jeunes de faire « la belle vie » est difficile à satisfaire. Il note que les recensements pourraient au départ être entrepris dans des régions traditionnelles. Toutefois, si le recensement est axé sur les peuples autochtones, il faudra l'étendre aux régions urbaines car, comme on l'a signalé, c'est là que vivent la plupart des Autochtones.

M. Sköld note également qu'une telle enquête serait impossible en Suède car la loi interdit d'identifier les Saamis. Un délégué saami mentionne que la détermination du nombre des Saamis est une question très délicate et ce, pour des motifs très importants.

D'autres membres du Comité notent qu'il est important de faire le suivi de l'Enquête sur les conditions de vie dans l'Arctique<sup>7</sup> (SLiCA). En Suède, des statistiques ont été recueillies, mais le suivi a connu des difficultés par suite du manque de fonds et de la nécessité d'une coordination internationale et d'une approbation par les Saamis.

M. Sköld mentionne que l'obtention de fonds de recherche donne lieu à une concurrence féroce en Suède, les chances de succès n'atteignant dans l'ensemble que 5 p. 100. Or le suivi de la SLiCA n'a pas été défini comme projet prioritaire. La coordination des efforts a également fait défaut. Sur le plan international, M. Sköld estime que l'Université de l'Arctique a un important rôle à jouer. Jusqu'ici, l'Université a concentré ses efforts sur l'éducation, mais elle devrait assumer un rôle plus actif dans le domaine de la recherche.

La présidente demande si le Comité devrait essayer de présenter des idées de recherche au Conseil de l'Arctique dans le cadre des projets visant à maximiser les retombées de l'API. M. Sköld convient que différents projets de l'API portant sur l'interaction des populations avec la pollution, les changements climatiques et les connaissances traditionnelles pourraient être poursuivis. Il mentionne en outre une étude de l'API sur l'interaction entre l'intégration, l'assimilation et la santé. L'espérance de vie augmente peut-être, mais il est bien possible que ce résultat soit obtenu aux

---

<sup>7</sup> Voir les résultats de l'Enquête à [http://www.iser.uaa.alaska.edu/projects/Living\\_Conditions/results.htm](http://www.iser.uaa.alaska.edu/projects/Living_Conditions/results.htm). On trouvera des renseignements complémentaires dans le document « SLiCA-related Elements of the Sustainable Development Working Group Report to the Senior Arctic Officials Meeting of the Arctic Council in Kautokeino, Norway 19-20 November 2008 », disponible à l'adresse [http://www.iser.uaa.alaska.edu/projects/Living\\_Conditions/images/Extract%20from%20SDWG%20Report\\_draft\\_081028.pdf](http://www.iser.uaa.alaska.edu/projects/Living_Conditions/images/Extract%20from%20SDWG%20Report_draft_081028.pdf) (site consulté le 2 décembre 2008).

dépens de la culture et des économies traditionnelles. La poursuite de telles études peut améliorer la qualité des résultats.

Un délégué suédois note qu'un centre national saami doté d'un financement stable pourrait être très utile, de même qu'une participation plus active de la Suède aux activités de l'Université de l'Arctique.

En conclusion, la présidente note que l'intérêt manifesté par le Comité permanent pour l'exposé de M. Sköld témoigne de sa profonde conscience de la dimension humaine de l'Arctique. Le Comité ne s'intéresse pas seulement à l'énergie, aux changements climatiques et aux sciences naturelles dont l'ours polaire est le symbole.

## **DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET FUTURS DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIMENSION SEPTENTRIONALE**

La politique sur la Dimension septentrionale de l'Union européenne<sup>8</sup> a été établie vers la fin des années 1990 pour encadrer les relations entre l'UE et la Russie occidentale et pour renforcer la coopération générale entre l'UE, l'Islande et la Norvège. Cette politique s'est transformée depuis en un partenariat multilatéral égal entre l'UE, l'Islande, la Norvège et la Russie. Le Canada et les États-Unis participent à titre d'observateurs.

La Conférence parlementaire sur la nouvelle politique de la Dimension septentrionale, tenue du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2007, a recommandé qu'un Forum parlementaire de la Dimension septentrionale ait lieu tous les deux ans pour discuter de sujets d'intérêt commun et examiner l'évolution de la nouvelle politique. Le premier forum se tiendra à Bruxelles en février 2009. M. Henrik Olsen, du Parlement européen, fait le point sur les préparatifs du forum, notant que celui-ci aurait probablement deux thèmes centraux : l'Arctique et la Baltique.

Une membre suédoise du Comité permanent note que les deux thèmes centraux constituent un bon point de départ. Elle note, comme dans le cas de la déclaration de Fairbanks, que la conférence devrait déboucher sur deux ou trois mesures prioritaires concrètes que les parlementaires pourraient mettre en œuvre.

Un délégué de la Fédération de Russie dit qu'à son avis, on a davantage besoin d'un forum parlementaire arctique plutôt que d'une politique de l'UE, puisque l'Union ne se situe pas entièrement dans l'Arctique. Il avait proposé deux ans auparavant le cadre d'un tel forum<sup>9</sup>, mais le Comité permanent n'y avait pas donné suite.

La présidente souligne que la nouvelle Dimension septentrionale constitue non une politique de l'UE, mais un partenariat et que les pays membres n'ont pas appuyé l'idée d'un autre forum visant à discuter des questions arctiques. Elle croit que le Comité permanent devrait travailler fort pour faire sa marque sur la Dimension septentrionale.

---

<sup>8</sup> Communément appelée la Dimension septentrionale. À ne pas confondre avec le volet nordique de la politique étrangère du Canada.

<sup>9</sup> Par suite d'une intervention du délégué canadien, la proposition et sa traduction anglaise ont été distribuées aux membres du Comité permanent après la réunion d'Östersund. Elle figure à l'annexe 2. Dans sa forme initiale, le document propose un Forum de la Dimension septentrionale, mais la proposition a évolué vers un Forum arctique, comme il est clairement ressorti des explications données à la réunion du Comité permanent.

## **EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION D'ÖSTERSUND**

M. Ingemar Näslund, chef du service de surveillance environnementale du comté de Jämtland (dont Östersund est la capitale) souligne l'importance qu'il y a à établir des indicateurs économiques faciles à comprendre du changement climatique dans la région. Ces indicateurs peuvent servir de base à des mesures concrètes tant de réduction des émissions (atténuation) que d'adaptation.

Pour le comté de Jämtland, les efforts se sont concentrés sur les régions montagneuses pour lesquelles il est possible de définir une gamme de limites climatiques liées à l'altitude qui seraient faciles à surveiller. En particulier, la surveillance de la biodiversité a été un moyen précieux car elle est relativement peu coûteuse et assez facile à comprendre pour les gens. Les espèces choisies pour faire l'objet de la surveillance comprennent le renard arctique, le lemming, le faucon gerfaut, le renne et la grouse.

La limite forestière constitue en outre un important facteur. Entre 1975 et 2007, l'habitat du bouleau fontinal, de l'épinette et du pin a avancé respectivement de 19, 55 et 39 mètres. L'altitude maximale de certaines plantes, telles que les myrtilles (bleuets), a également augmenté : on en trouve maintenant au-dessus de 1000 mètres, quoique cela demeure assez rare.

Le comté attache en outre beaucoup d'importance à la recherche sur l'énergie éolienne afin de mieux comprendre ses effets sur les écosystèmes et la société. La région étant assez développée sur le plan touristique, il importe de déterminer les répercussions possibles sur le tourisme.

M. Andreas Gyllenhammar poursuit l'exposé en insistant sur l'importance de communiquer l'information concernant les changements climatiques locaux d'une manière compréhensible. L'administration du comté produit des rapports sur les changements liés au climat dans la région en utilisant des statistiques qui ont un sens concret pour les gens, comme le moment et l'importance des inondations, la clarté de l'eau, les données sur le gel, le dégel et les journées d'enneigement. On estime que, d'ici 80 ans, le nombre de journées d'enneigement se situera entre 0 et 100, à comparer aux 180 jours actuels. Bien entendu, cela aurait des effets très sensibles sur la vie des gens.

Il est également important que les gens se rendent compte de la valeur économique des services touchant l'écosystème. On donne en exemple la ville de New York qui cherche à protéger la filtration naturelle des eaux en investissant dans le rétablissement des forêts en amont de la ville plutôt que dans l'épuration des eaux, en aval, qui est finalement plus coûteuse. Le comté de Jämtland soutient la qualité et la quantité des eaux, la production alimentaire (surtout grâce à l'utilisation d'agents de pollinisation) et l'agriculture au moyen de services touchant l'écosystème.

### **Discussion**

La présidente croit que l'élévation des températures pourrait créer des occasions que la région devrait être prête à saisir. Les deux orateurs en conviennent et citent en exemple une croissance plus rapide des forêts (même s'il faut tenir compte d'autres facteurs tels

que les infestations d'insectes) et des nouvelles perspectives de développement du tourisme.

La membre suédoise du Comité permanent évoque la difficulté de concilier les nouveaux projets de production d'énergie (comme les éoliennes) avec les multiples autres utilisations des terres à des fins naturelles, économiques et culturelles, surtout en ce qui concerne les Saamis. En réponse, les orateurs notent que les autorités de Jämtland ont décidé de fermer les régions montagneuses à l'énergie éolienne afin de les réserver à d'autres utilisations. Les projets d'énergie éolienne sont mieux acceptés maintenant que les entreprises forestières y participent et qu'on recourt à des modèles coopératifs d'investissement.

Le Comité interroge les orateurs sur la façon dont les parlementaires devraient communiquer l'information sur les changements climatiques. Les orateurs reprennent ce qu'ils ont dit dans leur exposé : il faut agir sur le plan régional en donnant des exemples faciles à comprendre.

## **MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE KIRUNA**

Un délégué de la Fédération de Russie exprime sa déception quant à la mise en œuvre de la déclaration de Kiruna (Conférence des parlementaires de la région arctique, Kiruna, Suède, 2-4 août 2006), notamment dans le cas de la disposition suivante :

Demandons au Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique :

46. Envisager de réviser les règles de procédure du Comité permanent avant la tenue de la prochaine conférence en 2008 afin d'améliorer les méthodes de travail.

Le délégué russe se dit également déçu de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la disposition 16 de la déclaration de Kiruna, dans laquelle la Conférence demandait ce qui suit aux gouvernements de la région de l'Arctique et aux institutions de l'Union européenne :

16. Sous l'égide de l'ONU, organiser une conférence internationale ayant pour thème « L'Arctique – une région de coopération mondiale ».

Se reportant à la discussion précédente des caractéristiques démographiques des Saamis (voir plus haut), le délégué russe croit que le Comité permanent ne se concentre pas sur les questions les plus importantes. Il estime que les exposés présentés portent sur des sujets trop étroits (par exemple sur la seule population saamie) qui ne permettent pas au Comité permanent de tenir des discussions éclairées.

Les participants discutent de la mise en œuvre de la disposition 46. En définitive, chaque membre du Comité permanent a un rôle à jouer dans l'amélioration du fonctionnement du Comité. Il est décidé d'inviter le secrétaire général à présenter un rapport sur la façon de rendre les règles de procédure plus efficaces.

## **LE POINT SUR LES TRAVAUX DU CPPRA**

Les délégués sont invités à faire le point sur les activités de leur pays en ce qui concerne le Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique (CPPRA). On trouvera un résumé des interventions dans le projet de procès-verbal ci-joint (annexe 1).

Au cours de la discussion, la chef de la délégation canadienne appuie fermement les déclarations du Conseil nordique de l'Ouest concernant une chasse au phoque de nature durable. Au Canada, cette chasse fait vivre non seulement des populations autochtones, mais aussi de nombreuses collectivités isolées de Terre-Neuve-et-Labrador et du bas Saint-Laurent.

La délégation canadienne est intéressée par la proposition de la Fédération de Russie relative à la discussion au Comité permanent de la démarcation des frontières de l'Arctique. Même si cela n'était pas tout à fait clair, le délégué faisait probablement allusion au système établi en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la définition du plateau continental étendu. À cet égard, les États côtiers jouissent de droits souverains de prospection et d'exploitation des minéraux et d'autres ressources naturelles non biotiques des fonds marins et du sous-sol ainsi que des organismes vivants appartenant à des espèces sédentaires. Les droits relatifs au plateau continental ne comprennent pas le droit à la pêche et à l'exploitation d'autres ressources biotiques de la colonne d'eau située au-dessus du fond marin<sup>10</sup>. Par conséquent, les revendications portant sur le plateau continental étendu ont d'importantes répercussions économiques, particulièrement en cas de diminution des glaces marines.

Un délégué du Canada note que les élections du 14 octobre 2008 ont reporté au pouvoir un gouvernement conservateur qui compte un plus grand nombre de députés même s'il demeure minoritaire. Ne faisant pas partie des députés du gouvernement, le délégué dit qu'il ne peut pas parler au nom du gouvernement, mais que les trois partis nationaux ont inscrit les questions concernant le Nord dans leur programme. Il précise que la nouvelle ministre de la Santé représente l'un des territoires septentrionaux du Canada à la Chambre des communes. Le Canada dépend dans une grande mesure des ressources naturelles et possède un système bancaire conservateur fort qui a échappé jusqu'ici aux pires manifestations de la crise financière mondiale.

## **PROCHAINE RÉUNION**

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité permanent aura lieu le 25 février 2009, probablement entre 9 heures et midi, au Parlement européen à Bruxelles, juste avant le premier Forum parlementaire de la Dimension septentrionale, prévue pour les 25 et 26 février.

Respectueusement soumis,

---

<sup>10</sup> Pour plus de renseignements, voir Robert Dufresne, « Les revendications juridiques du Canada sur le territoire et les eaux arctiques », Bibliothèque du Parlement, PRB 07-39F, <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0739-f.htm> (site consulté le 4 décembre 2008).

L'honorable Lorna Milne, sénateur  
Association parlementaire Canada-Europe

# Annexe 1

## CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

### LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

#### RÉUNION À ÖSTERSUND

le 6 novembre 2008

#### Projet de procès-verbal

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES DIFFÉRENTS POINTS INSCRITS

Le Comité est informé des changements apportés à l'ordre du jour. Le point 3 et le point 5 sont supprimés et l'excursion à Eldrimner est inscrite au programme après le déjeuner.

Avec ces changements, le Comité adopte l'ordre du jour et l'ordre proposé des différents points inscrits.

#### PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DES 11 ET 14 AOÛT 2008 À FAIRBANKS

Le Comité approuve le procès-verbal des réunions tenues par le CPPRA à Fairbanks les 11 et 14 août 2008.

#### Décision

Le Comité adopte l'ordre du jour et l'ordre proposé des différents points inscrits et approuve le procès-verbal des réunions tenues par le CPPRA à Fairbanks.

#### 2. SUIVI DE LA CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE TENUE À FAIRBANKS DU 12 AU 14 AOÛT 2008

M<sup>me</sup> Solberg estime que la huitième Conférence des parlementaires de la région arctique, tenue à Fairbanks, a été un succès. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient bien choisis en fonction du moment et l'organisation a été faite d'une façon très professionnelle. Il ne faudrait cependant pas que plus de trois orateurs prennent la parole au sujet de chaque point de l'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Sinikka Bohlin note que moins de parlementaires ont pris la parole à Fairbanks qu'à Kiruna. Comment les inciter à participer davantage aux débats? Elle se demande si les problèmes de langue n'ont pas joué un rôle à cet égard. M<sup>me</sup> Bohlin est d'avis que la déclaration de la conférence de Fairbanks était moins concrète que celle de la conférence de Kiruna.

M<sup>me</sup> Solberg souligne l'importance de préparer les parlementaires avant la conférence. En Norvège, chacun des députés participants s'est vu attribuer d'avance un sujet dont il était responsable.

M. Niels Sindal encourage tous les délégués à intervenir auprès de leur gouvernement national en vue de la mise en œuvre de la déclaration de la conférence. Nous devons adopter une orientation commune pour aboutir à des résultats.

M<sup>me</sup> Solberg réitère qu'il est important pour chacun, une fois rentré, de faire la promotion des conclusions de la déclaration de Fairbanks au sein de son propre parlement.

### Décision

Le Comité prend note des rapports du secrétaire général sur la conférence et formule des observations sur le suivi de la conférence de Fairbanks.

## **3. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DANS LA RÉGION ARCTIQUE**

M. Peter Sköld, professeur au Centre de recherche saami de l'Université Umeå, présente un exposé sur « La démographie et les perspectives autochtones dans le Nord arctique ».

La quatrième Année polaire internationale comporte une dimension humaine plus forte que la précédente. La Suède possède la plus importante base de données démographiques historiques de l'Europe, qui contient des renseignements au niveau individuel.

La base de données sur la population saamie comprend des biographies complètes ainsi que des données sur la composition des familles, les causes de décès et les migrations. Les renseignements remontent à 1749. Toutefois, lorsqu'on étudie la population saamie, il est important d'examiner les quatre pays dans lesquels elle vit (Norvège, Suède, Finlande et Russie).

Il y a près de 200 ans, il y avait d'importantes différences entre la population saamie et le reste de la société au chapitre des maladies et des taux de mortalité. (Les Saamis mouraient plus souvent que les autres de tuberculose, de pneumonie et de « fièvre de nerfs ».) Aujourd'hui, il n'y a pas de vraies différences entre les Saamis et le reste de la société (sauf pour ce qui est des décès accidentels dus par exemple à la noyade ou à l'exposition au froid.)

Les Saamis n'ont pas autant souffert de la variole que les populations d'Amérique latine, par exemple. Ils attribuaient la maladie à des esprits maléfiques, ce qui les amenait à fuir pendant deux ou trois ans les lieux où elle se déclarait.

La démographie arctique moderne, telle qu'elle est décrite dans le *Rapport sur le développement humain dans l'Arctique*, révèle les faits suivants : L'Arctique est habité par environ 4 millions de personnes et se caractérise par une fécondité décroissante,

un taux élevé de décès non naturels et une importante migration de sortie. Il y a cependant d'importantes différences entre les pays et les régions de l'Arctique.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Suède a cessé de tenir des statistiques particulières sur les Saamis et les autres ethnies. Il est donc difficile de déterminer le nombre des Saamis qui vivent actuellement dans le pays. Un certain nombre de personnes appartiennent peut-être à cette ethnie, d'autres sont identifiées par des moyens généalogiques et d'autres encore sont officiellement reconnues comme Saamis. À l'heure actuelle, 8 000 personnes sont inscrites sur la liste des électeurs en vue des prochaines élections du Parlement saami.

Nous manquons souvent des connaissances nécessaires pour régler les problèmes actuels liés aux Autochtones. Les pays du Nord ont une responsabilité spéciale à cet égard, notamment envers les populations autochtones. La structure de la recherche devrait être axée sur les responsabilités des universités nordiques et s'inscrire dans le cadre d'une stratégie à long terme faisant appel à toutes les disciplines pertinentes, à une coopération internationale et à une perspective autochtone.

M. Sköld propose enfin l'organisation d'un recensement arctique.

Des membres du Comité s'interrogent sur la façon de tenir un tel recensement et sur la définition géographique de l'Arctique. Les dangers de l'allaitement maternel sont également évoqués à cause de l'accumulation de polluants toxiques dans la région. Le Comité aborde en outre le problème des taux élevés de suicide et de la perte progressive des langues autochtones.

Malgré le vieillissement de la population un peu partout dans l'Arctique, le taux de fécondité demeure élevé au Canada, où la population autochtone est très jeune.

M. Sköld aborde ces questions et dit qu'il continue à recommander l'allaitement maternel. La jeunesse de la population autochtone au Canada offre des perspectives. En même temps, il est difficile pour tous ces jeunes de trouver du travail. En ce qui concerne un recensement arctique, nous devrions nous concentrer sur les régions traditionnelles. Toutefois, quelle que soit la définition géographique de la région, un recensement aurait des résultats utiles.

Au sujet du manque de données relatives à la population saamie de la Suède et de la difficulté d'identifier les membres de cette population, les participants discutent des besoins de fonds, de la nécessité d'une plus grande coopération et de la mise en œuvre de programmes spéciaux pour les Saamis.

La coordination pourrait être améliorée grâce à une coopération plus étroite au sein de l'Université de l'Arctique et à un bon suivi des projets de l'API. Beaucoup de ces projets portent sur les changements climatiques, la pollution, les changements culturels et leurs effets sur les populations de l'Arctique. On peut se demander s'il est vraiment avantageux de prolonger l'espérance de vie des gens en courant le risque de les voir perdre leur culture.

Décision

Le Comité prend note de ces renseignements.

#### **4. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET FUTURS DE LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIMENSION SEPTENTRIONALE**

M<sup>me</sup> Solberg fait le point sur le rôle du CPPRA dans le partenariat de la Dimension septentrionale, puis donne la parole à M. Henrik Olsen, du Parlement européen, qui parle des préparatifs du premier Forum parlementaire de la Dimension septentrionale, devant avoir lieu à Bruxelles les 25 et 26 février 2009.

M. Nikolaev demande au Comité de prendre en compte sa proposition concernant la Dimension septentrionale. Il aurait souhaité que les discussions de Bruxelles soient fondées sur cette proposition et demande aux membres de s'efforcer davantage d'unir leurs efforts.

M<sup>me</sup> Solberg dit qu'elle aurait voulu que le Forum de Bruxelles soit l'occasion de discuter de la politique arctique avec les membres du Parlement européen.

#### Décision

Le Comité prend note de ces renseignements.

#### **5. EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION D'ÖSTERSUND**

M. Ingemar Näslund, de l'administration du comté de Jämtland, parle de la surveillance environnementale dans une perspective de changement climatique. Pour renseigner les gens sur l'état de l'environnement, nous devons nous servir de bons paramètres que le public peut comprendre.

Au chapitre de la biodiversité, le comté surveille les effets des changements climatiques sur le renard arctique, le lemming, le faucon, la grouse et le renne. La limite de la forêt alpine constitue un autre paramètre. Depuis 1975, le bouleau fontinal a gagné 19 mètres en altitude et on trouve aujourd'hui des myrtilles (bleuets) jusqu'à 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

M. Näslund donne aussi l'exemple de la crevette qui vit dans les petits étangs en altitude. Le réchauffement des eaux rendra les étangs accessibles à d'autres organismes qui feront concurrence à la crevette, laquelle pourrait ainsi disparaître.

En réponse à des questions des membres du Comité, M. Näslund dit qu'il faudrait plus d'énergies renouvelables, et surtout d'énergie éolienne. Le comté de Jämtland a de grands projets de parcs d'éoliennes, mais il est nécessaire de procéder à une étude d'impact pour déterminer si les éoliennes peuvent bien fonctionner dans des conditions climatiques rigoureuses.

M. Andreas Gyllenhammar parle au Comité des moyens de renseigner les gens sur les changements climatiques. Comment ces changements se répercutent-ils sur les gens et de quelle façon l'activité humaine modifie-t-elle le climat?

C'est un sujet compliqué qu'il importe de simplifier pour présenter aux gens un message concret et compréhensible.

Nous devons considérer les effets mondiaux et les effets locaux, et expliquer ce qui se produit à l'échelle locale en fonction de ce qui arrive dans le monde.

Par exemple, la couche de glace à la surface des lacs est moins épaisse et le dégel du printemps se produit plus tôt et est moins important. L'administration du comté publie des rapports décrivant ces changements.

À Storsjön, des données sur les glaces sont tenues depuis 1870. Ces statistiques révèlent que les journées de couverture de glace sont passées de 170 à 130.

La neige est importante à Östersund. Or le nombre de journées d'enneigement pourrait bien tomber de 180 à 100 d'ici 80 ans.

Les changements climatiques vont repousser le climat du sud vers le nord. Le climat actuel d'Östersund se retrouvera à Kiruna d'ici quelques années.

Pourquoi cela est-il important?

La nature joue un rôle important sur le double plan économique et culturel. L'eau potable a une valeur économique et la pêche répond à des besoins alimentaires. Les aspects culturels – comme la possibilité d'aller skier – sont également importants.

Enfin, M. Gyllenhammar dit qu'il souhaite davantage de concurrence entre les régions et les pays : qui sera le meilleur en agriculture écologique ou en réduction des émissions des voitures?

En réponse à des questions des membres du Comité, M. Gyllenhammar dit que les efforts visent particulièrement les étudiants et les enseignants dans les écoles. Il souligne l'importance qu'il y a à communiquer les effets des changements climatiques à long terme.

En ce qui concerne les nouvelles perspectives que pourraient créer les changements climatiques, on mentionne que l'industrie forestière pourrait être avantagée et qu'un climat plus doux pourrait attirer davantage de touristes.

#### Décision

Le Comité prend note de ces renseignements.

## **6. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE KIRUNA**

M. Nikolaev et M<sup>me</sup> Solberg font le point sur les mesures prises depuis 2006 pour mettre en œuvre la déclaration de Kiruna.

#### Décision

Le Comité décide de demander au secrétaire général ainsi qu'aux secrétariats nationaux de rédiger un rapport sur les règles de procédure du Comité permanent avant sa prochaine réunion.

## **7. LE POINT SUR LES TRAVAUX DU CPPRA**

### Conseil nordique de l'Ouest

M. Kári P. Højgaard, président du Conseil nordique de l'Ouest, présente un compte rendu des activités récentes du Conseil. Au cours de sa session annuelle d'août, le Conseil a recommandé de veiller à une utilisation durable de toutes les ressources biotiques, de poursuivre la recherche environnementale et d'assurer une pleine coopération entre les organismes de recherche et de sauvetage de la région. Le Conseil a également exprimé son appui à tous les pays qui se livrent à une chasse durable à la baleine et au phoque, en soulignant l'importance de cette question pour les populations arctiques. M. Højgaard critique l'Union européenne pour sa décision d'interdire la vente des peaux de phoque.

La formation des travailleurs non qualifiés constitue le principal sujet à examiner jusqu'à la prochaine conférence thématique, qui aura lieu au Groenland en juin 2009. Enfin, M. Højgaard critique le Royaume-Uni qui s'est servi de sa loi antiterroriste de 2001 contre l'Islande.

Madame le sénateur Lorna Milne appuie les déclarations faites au sujet de la chasse durable au phoque et de son importance pour les peuples autochtones.

### Islande

M. Sigurður Kári Kristjánsson, représentant de l'Islande, mentionne que son pays assumera prochainement la présidence du Conseil des ministres des pays nordiques. Au cours de sa période de présidence, l'Islande a l'intention de faire la cartographie des régions vulnérables de l'Atlantique Nord, de coordonner les technologies les plus récentes en matière d'environnement et d'énergies renouvelables et de faire une planification environnementale d'urgence pour l'Atlantique Nord.

L'Islande a été très durement touchée par la crise financière internationale et cherche par tous les moyens à instaurer les mesures de soutien nécessaires. La ministre islandaise des Affaires étrangères s'est entretenue avec son homologue norvégien, M. Støre, pour discuter de cette question. Les deux ministres ont convenu d'apporter une aide financière et d'enquêter sur les événements qui ont mené à la crise. Ils ont également signé un accord concernant les gisements transfrontaliers d'hydrocarbures.

Enfin, M. Kristjánsson s'élève contre le recours par le Royaume-Uni à sa loi antiterroriste à l'encontre d'un allié de l'OTAN. Ayant considérablement aggravé la situation économique de l'Islande, Londres mérite d'être sévèrement critiqué par les autres pays.

## Suède

M<sup>me</sup> Bohlin parle de sa participation à la Conférence sur les dimensions humaines dans l'Arctique circumpolaire. Le Parlement suédois a discuté le 22 octobre de la coopération entre les pays nordiques, baltes et arctiques. La question d'un traité sur l'Arctique a été mentionnée par de nombreux participants. La coopération arctique fera l'objet d'une interpellation au Parlement suédois au début de l'année prochaine.

Le 11 mars 2009, un troisième séminaire aura lieu avec la participation du comité suédois de l'API en vue de la discussion des résultats de l'API, d'une politique suédoise de l'Arctique et de la gestion future de la région.

À titre de présidente élue du Conseil nordique, M<sup>me</sup> Bohlin compte organiser l'année prochaine une réunion entre les présidents des assemblées parlementaires du Nord pour discuter de la coopération entre elles et de la coordination de leurs efforts.

## Danemark

M. Niels Sindal informe le Comité des résultats de la Commission Danemark-Groenland sur l'autodétermination. La Commission a terminé ses travaux et a transmis ses conclusions aux deux gouvernements. Elle a décidé que le gouvernement autonome du Groenland aurait le droit d'exploiter les minéraux du sous-sol, mais que les recettes seraient déduites de la subvention globale du Danemark. Dans le cas du pétrole tiré du sous-sol groenlandais, les premiers 75 millions de recettes iront au gouvernement autonome, après quoi le reste serait divisé, avec déduction de la subvention globale de 3,2 milliards de couronnes danoises. Le Groenland demeurera cependant au sein du royaume du Danemark. L'accord fera l'objet d'un référendum au Groenland plus tard ce mois-ci et pourra donc, on l'espère, entrer en vigueur le 21 juin 2009, fête nationale du Groenland.

Le Danemark assumera à son tour la présidence du Conseil arctique à la fin du mois d'avril 2009. Un débat sera organisé au Parlement pour attirer l'attention sur les questions arctiques.

## Conseil parlementaire saami

M. Lars Anders Baer, président du Conseil parlementaire saami, fait le point sur la deuxième Conférence parlementaire saamie, qui a eu lieu le 28 octobre 2008 à Rovaniemi. La Convention nordique saamie figure en bonne place sur l'ordre du jour du Conseil. Le 12 novembre, les ministres responsables des questions saamies tiendront une réunion pour décider de ce qu'il convient de faire à ce sujet.

En Suède, la population saamie attend toujours le projet de loi gouvernemental sur les questions saamies, qui devrait être déposé au début de l'année prochaine.

## Finlande

M. Hannes Manninen parle de la séance tenue par le Conseil nordique à Helsinki la semaine précédente. M. Manninen informe le Comité de l'ouverture de plusieurs mines dans le nord de la Finlande.

Le Parlement finlandais discutera la semaine prochaine d'un rapport gouvernemental sur l'énergie et le climat. Le projet de Convention nordique saamie ainsi que la Convention de l'OIT font en outre l'objet de débats difficiles.

Des élections locales ont eu lieu en Finlande le 26 octobre. Le Parti conservateur a gagné du terrain tandis que les sociaux-démocrates et le Parti du Centre ont perdu près de trois points de pourcentage chacun.

### Parlement européen

M. Henrik Olsen signale que M<sup>me</sup> Dianna Wallis, vice-présidente du Parlement européen, a prononcé des discours aux conférences *Intérêt commun pour l'Arctique* à Ilulissat en septembre ainsi qu'à la Conférence de la Dimension septentrionale à Helsinki en octobre.

Le 9 octobre, le Parlement européen a adopté une résolution sur la gouvernance de l'Arctique.

### Norvège

M<sup>me</sup> Solberg présente un compte rendu d'une réunion à laquelle a participé le 13 octobre à Tromsø. La rencontre, organisée par le secrétariat d'État norvégien au ministère des Affaires étrangères, a permis de discuter de la coopération arctique. M<sup>me</sup> Solberg mentionne en outre une réunion tenue avec des représentants de l'Université de l'Arctique. Celle-ci a mis au point un nouveau document de stratégie ainsi que des propositions portant sur différents moyens de financer l'établissement.

Le Parlement norvégien a augmenté le budget de l'Institut polaire de la Norvège.

### Russie

M. Usoltsev siège à un comité spécial chargé du Grand Nord à la Douma d'État. Le président du comité a participé au débat de la Dimension septentrionale tenu à Helsinki le 26 octobre. Le comité a organisé une réunion avec les ONG qui s'occupent de questions touchant les populations autochtones pour discuter de la situation et de la nécessité de faire appliquer la loi. Les ONG s'inquiètent aussi des autres habitants du Nord, et pas seulement des populations autochtones. De nouvelles mesures législatives seront adoptées.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil de sécurité en septembre, le président Medvedev a présenté une liste de priorités comprenant les infrastructures, la télémédecine, l'aviation locale et les modes de vie traditionnels des populations autochtones. La solution des problèmes de logement qui se posent dans le Nord fait également partie des priorités.

Il existe un processus de définition des frontières dans l'Arctique, et notamment l'Arctique russe. Cette question devrait faire l'objet d'autres discussions au sein du CPPRA.

### Canada

Des élections nationales ont eu lieu au Canada le 14 octobre. Le Parti conservateur a gagné du terrain, mais forme quand même un gouvernement minoritaire. Dans le nouveau Cabinet, une députée du Nord a été nommée ministre de la Santé.

Le Parlement n'a pas encore siégé depuis l'été. Le discours du Trône, qui présente les grandes lignes de la politique du gouvernement, sera prononcé le 18 novembre.

La crise financière mondiale n'a pas eu de graves répercussions au Canada. Les institutions financières, bien réglementées, sont solides. Toutefois, le ralentissement de l'économie américaine a nui aux industries exportatrices.

### Décision

Le Comité prend note de ces renseignements.

## **8. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CPPRA aura lieu le 25 février 2009, probablement entre 9 heures et midi, au Parlement européen à Bruxelles, juste avant le premier Forum parlementaire de la Dimension septentrionale, prévue entre midi le 25 février et midi le 26 février 2009.

## **9. AUTRES QUESTIONS**

Aucune autre question n'est soulevée.



## CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

### RÉUNION D'ÖSTERSUND

6 novembre 2008

#### Ébauche

#### Liste des participants

#### MEMBRES

Canada

**Le sénateur Lorna Milne**

**M. Massimo Pacetti**, député

M. Tim Williams, Division des sciences et de la technologie, Service d'information et de recherche parlementaires

Danemark

**M. Niels Sindal**, député

M. Peder Pedersen, conseiller

Parlement européen

**M. Henrik Olsen**, administrateur principal, Relations interparlementaires

Finlande

**M. Hannes Manninen**, député

M. Kari Salo, conseiller aux affaires internationales

Islande

**M. Sigurður Kári Kristjánsson**, député

M<sup>me</sup> Arna Bang, conseillère, Département international

Norvège

**M<sup>me</sup> Hill-Marta Solberg**, députée

Russie

**Le sénateur Mikhail Nikolaev**

M. Kirill S. Mangush, conseiller

M. Vitaly Artamonov, conseiller

**Mr. V. Usoltsev**, député

M<sup>me</sup> I. Kuzmina, secrétaire

Suède

**M<sup>me</sup> Sinikka Bohlin**, députée

M<sup>me</sup> Eva Hjelm, fonctionnaire supérieure,  
Département international

M. Thomas Collén, adjoint, Département international

#### PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire **M. Lars Anders Baer**, membre du Parlement saami de Suède

**M<sup>me</sup> Eva Jejlid**, membre du Parlement saami de Suède

#### OBSERVATEURS

Conseil nordique

**M. Niels Sindal**, député

M. Torkil Sørensen, conseiller principal

Conseil nordique

**M. Kári P. Højgaard**, président du Conseil nordique  
de l'Ouest et de l'Ouestdéputé des îles Féroé

M. Thordur Thorarinsson, secrétaire général

INVITÉS

M. Andreas Gyllenhammar, consultant

M. Peter Sköld, professeur agrégé d'histoire,  
Université Umeå

M. Ingemar Näslund, chef de la surveillance  
environnementale

SECRETARIAT

M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INTERPRÈTES

M<sup>me</sup> Alexandra Turganowa Lööv

M. Alexander Tchekhov

## **Annexe 2**

### **PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONCERNANT UN FORUM PARLEMENTAIRE**

**(TRADUIT DU RUSSE PAR LE SECRÉTARIAT DU COMITÉ PERMANENT)**

Projet à discuter

Proposé par M. Nikolaev, vice-président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, membre du Comité permanent de la Conférence des parlementaires de la région arctique

### **Règlement du Forum parlementaire de la Dimension septentrionale**

#### **Structure et rôle**

1. Le Forum parlementaire de la Dimension septentrionale (FPDS) est un forum populaire de parlementaires de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'Islande et de la Norvège, qui prennent part à ses activités à titre de représentants (délégués) de leur parlement.
2. Les activités du FPDS ont pour objet de renforcer les positions de la région et de développer la coopération régionale, surtout dans des domaines tels que les suivants :
  - a) coopération pour renforcer la paix, la liberté, la démocratie et la prospérité;
  - b) coopération libre et accessible en vue d'accroître le libre-échange et les investissements, le développement durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
  - c) coopération dans les domaines non militaires, axée sur la paix et la sécurité dans la région;
  - d) protection et soutien du développement des différentes cultures et nations de la région.

#### **Composition**

3. La représentation des pays partenaires de la Dimension septentrionale au sein du FPDS devrait être proportionnelle. Le Forum doit compter un nombre égal de membres de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'Islande et la Norvège, nombre qui ne devra pas dépasser dix personnes :
  - a) qui s'intéressent au développement du dialogue entre les parlementaires de la région;
  - b) qui acceptent les objectifs et les principes du FPDS.
4. Les questions relatives à la composition du Forum devraient être révisées de temps à autre.

5. Des représentants du Conseil de l'Arctique, du Conseil nordique, du Conseil des ministres des pays nordiques, du Conseil des États de la mer Baltique, du Conseil euro-arctique de la mer de Barents et d'autres organisations internationales peuvent assister aux réunions du FPDS à titre de membres associés, d'observateurs ou de personnes ayant un statut approprié déterminé par la réunion annuelle.

6. Le FPDS tient des réunions annuelles.

a) La date et le lieu de chaque réunion annuelle sont déterminés par la réunion précédente.

b) Si un parlement national est représenté par une délégation officielle, la participation des autres parlementaires membres de ce parlement est autorisée sur sa recommandation et avec son accord.

c) Les membres associés, observateurs et autres personnes ayant un statut approprié sont invités à assister aux réunions du FPDS.

d) La partie hôte prend les mesures nécessaires pour organiser la réunion annuelle, y compris l'approbation préliminaire de l'ordre du jour avec l'aide du Comité exécutif, et établit un secrétariat chargé d'organiser les activités de la réunion annuelle.

e) Le Parlement hôte assume les frais de l'organisation de la réunion. Les participants assument eux-mêmes les frais de participation à la réunion. Le nombre de participants aux délégations est limité. La délégation ne peut pas compter plus de dix parlementaires.

f) Le président du FPDS assure la présidence de la réunion annuelle à l'ouverture de celle-ci jusqu'à l'élection d'un président de la réunion.

g) Le président de la réunion annuelle, choisi parmi les membres du Parlement hôte, est élu par les participants à la réunion annuelle.

h) Les participants à la réunion annuelle approuvent l'ordre du jour recommandé par le Comité exécutif.

i) Le président dirige les travaux et fait respecter le Règlement. Il ouvre les réunions, les interrompt et y met fin, diffuse des renseignements sur les résultats des travaux et annonce la réunion de clôture.

j) Le président est autorisé à nommer des vice-présidents, qui peuvent être membres du Comité exécutif, afin de diriger au besoin les travaux de groupes de travail tenant des réunions distinctes dans le cadre de la réunion annuelle.

k) Les décisions prises par le FPDS à la réunion annuelle sont adoptées par consensus. Chaque délégation a une seule voix. Les membres peuvent discuter librement de toute question. Toutefois, lorsqu'il faut prendre une décision importante, il convient de s'en tenir au principe de l'unanimité.

l) Le Parlement hôte envoie aux délégations parlementaires un message pour leur demander de proposer des sujets à discuter à la prochaine réunion annuelle. Les propositions doivent être transmises dans le délai indiqué.

m) Le Comité exécutif examine les propositions visant à inscrire à l'ordre du jour des questions supplémentaires à discuter.

n) Tout projet de résolution sur une question devrait être distribué à tous les délégués participants pour qu'ils en prennent connaissance avant qu'il soit officiellement présenté.

o) Il est possible, avec la permission du président, de faire un discours devant les participants.

p) Tout délégué participant peut, avec la permission du président, prendre la parole au sujet de n'importe quelle question inscrite à l'ordre du jour.

q) Pour prendre la décision d'accorder la parole aux délégués participants, le président devrait tenir compte des deux principes suivants :

1. favoriser un dialogue ouvert et constructif;

2. assurer un respect égal des opinions de tous les participants.

r) Les délégués participants ont un droit de parole prioritaire. Les membres associés, les observateurs et les autres participants officiels peuvent prendre la parole quand le président la leur accorde avec le consentement des délégués présents.

### **Statut du président du FPDS**

7. Le pays hôte désigne le président du FPDS parmi les membres du Parlement hôte. Le président assume ses fonctions de mai de l'année précédant la réunion annuelle à avril de l'année suivant cette réunion.

Le président représente le FPDS et dirige les travaux du Comité exécutif.

Le président dirige également la séance d'ouverture de la réunion annuelle.

### **Comité exécutif**

8. Structure du Comité exécutif

a) Le Comité exécutif compte 9 membres.

À part le président, qui est également président du Comité exécutif, le Comité compte deux membres représentant les parlements de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'Islande et la Norvège.

b) Composition du Comité exécutif

- L'appartenance au Comité exécutif est ouverte à tous les États membres du FPDS.

- Les membres du Comité exécutif devraient être des membres actifs des parlements nationaux.

- Si l'un des membres du Comité exécutif ne peut pas remplir ses fonctions pour cause de démission, de décès ou d'exclusion du Parlement national, celui-ci désigne un autre député pouvant remplir les fonctions de membre du Comité exécutif jusqu'à la réunion annuelle suivante.

- Le mandat des membres du Comité exécutif est renouvelable.

### **Attributions du Comité exécutif**

- a) Le président du Comité exécutif est le président du Forum parlementaire de la Dimension septentrionale.
- b) Le Comité exécutif peut formuler des recommandations, à discuter au cours de la réunion annuelle, sur les questions politiques touchant le FPDS ainsi que sur la gestion du Forum.
- c) Le Comité exécutif établit, de concert avec le pays hôte, un projet d'ordre du jour et de programme d'activités de la réunion annuelle.
- d) Le Comité exécutif consulte le pays hôte de la réunion annuelle sur les questions qu'il est nécessaire de discuter à cette réunion.

### **Mandat des membres du Comité exécutif**

- a) Les membres du Comité exécutif ont un mandat de deux ans commençant en mai de l'année de la réunion annuelle, sous réserve des conditions qui suivent.
- b) La moitié des membres du Comité exécutif sont élus chaque année.
- c) Les membres représentant le pays hôte de la réunion annuelle ont un mandat allant de mai de l'année qui précède la réunion annuelle à avril de l'année qui suit cette réunion.
- d) Chaque parlement est libre de choisir sa propre procédure d'élection des députés devant le représenter au Comité exécutif.

### **Groupes de travail**

9. La réunion annuelle peut, sur recommandation du Comité exécutif, former des groupes de travail chargés d'examiner des questions particulières. Un groupe de travail peut être formé pour rédiger un projet de communiqué commun à examiner et à approuver en vue de sa publication à la fin de la réunion annuelle.

Les groupes de travail définissent au préalable les thèmes dont ils doivent discuter au cours de la réunion. Ils présentent leurs rapports à la séance plénière de la réunion annuelle. Les rapports concernant l'activité du Comité exécutif et des groupes de travail peuvent être présentés à la réunion annuelle oralement ou par écrit.

### **Questions non couvertes par le Règlement**

10. Le président prend les décisions nécessaires concernant toutes les questions non couvertes par le Règlement en se fondant sur les recommandations du Comité exécutif.

## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Association parlementaire Canada-Europe
<b>ACTIVITÉ</b>	Réunion tenue par le Comité des parlementaires de la région de l'Arctique
<b>DESTINATION</b>	Östersund, Suède
<b>DATES</b>	6 novembre 2008
<b>DÉLÉGATION</b>	
SÉNAT	L'honorable Lorna Milne, sénateur
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Massimo Pacetti, député
PERSONNEL	M. Tim Williams, analyste
<b>TRANSPORT</b>	<b>13 623, 25 \$</b>
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>945, 33 \$</b>
<b>HOSPITALITÉ</b>	<b>0, 00 \$</b>
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	<b>750, 93 \$</b>
<b>CADEAUX OFFICIELS</b>	<b>0, 00 \$</b>
<b>DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<b>0, 00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 319, 51 \$</b>